

## Conseil municipal du 9 juin 2023

### Compte-rendu sommaire

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, DRAPIER Valère, WALTER Marc, DRAPIER Valère, WALTER Marc, GUILLAUME Agnès, TERRIER Christophe, PANTHOU Bertrand

Représentées : NOUGAYREDE Lina (par LECOURT Guy), ADAM Isabelle (par GUILLAUME Agnès), DA SILVA Anne-Claire (par BAUDESSON Hélène)

Absents : GARÇON Emilie, RAFFATIN Florian

Secrétaire de séance : WALTER Marc

Le Conseil municipal :

1. A procédé à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont été proclamés élus délégués :

Monsieur LECOURT Guy

Madame BAUDESSON Hélène

Monsieur BERNIER Didier

Ont été proclamés élus suppléants :

Madame TATIN Nathalie

Monsieur DRAPIER Valère

Madame GUILLAUME Agnès

2. A approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 12/04/2023

3. A pris connaissance des tarifs appliqués par Yvelines restauration à compter de septembre 2023 soit 12.71 % d'augmentation

A fixé le prix d'un repas à la cantine scolaire à compter de septembre 2023 à 5.06 €

A fixé la participation des familles pour les temps d'accueil périscolaire à compter de septembre comme suit :

#### **Accueil du matin et du soir**

<b>Quotient familial*</b>	<b>Accueil du matin</b>	<b>Accueil du soir</b>	<b>Accueil matin et soir dans la même journée</b>
De 0 à 700 €	2.27 €	3.91 €	4.12 €
De 701 € à 2 000 €	2.68 €	4.64 €	5.15 €
De 2 001 € à 3 000 €	2.88 €	5.15 €	5.67 €
Plus de 3 000 €	3.09 €	5.36 €	6.18 €

## Accueil du mercredi

<b>Quotient familial*</b>	<b>Matin 7:30-12:00</b>	<b>Après-midi 13:30-18:30</b>	<b>Journée 7:30-18 :30</b>	<b>Repas</b>
De 0 à 700 €	6.70 €	8.10 €	13.50 €	5,06 €
De 701 € à 2 000 €	7.90 €	9.70 €	16.00 €	
De 2 001 € à 3 000 €	8.60 €	10.40 €	17.30 €	
Plus de 3 000 €	9.20 €	11.30 €	18.70 €	

4. A décidé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, la création de 2 postes :

- Un poste d'agent technique à temps non complet à raison de 28 h 40 semaine annualisées soit 28.67./35ème
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 16 h 36 semaine annualisées soit 16.60./35ème

5. A mis en place le tableau des effectifs de la commune

<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif</b>	<b>Durée hebdo H/Mns</b>	<b>Durée hebdo en centième</b>	<b>Statut</b>
<b>Filière administrative</b>					
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35h00	35,00 h	Titulaire
Adjoint administratif	C	1	24h00	24,00 h	Titulaire
Adjoint administratif	C	1	20h00	20,00 h	Vacant
<b>Filière technique</b>					
Adjoint technique	C	2	35h00	35,00 h	Titulaires
Adjoint technique	C	1	26h54	26,91 h	Titulaire
Adjoint technique	C	1	28h40	28,67 h	Vacant
Adjoint technique	C	1	22h30	22,50 h	Vacant
Adjoint technique	C	1	25h00	25,00 h	Contractuel
<b>Filière médico-sociale</b>					
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h00	35,00 h	Titulaire

Adjoint social	C	1	27h25	27,44 h	Titulaire
<b>Filière animation</b>					
Animateur	B	1	11h29	11,48 h	Contractuel
Adjoint d'animation	C	1	29h28	29,47 h	Titulaire
Adjoint d'animation	C	1	16h36	16,60 h	Vacant
Adjoint d'animation	C	1	20h08	20,14h	Contractuel
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>			

6. A autorisé le Maire à signer une convention de financement et d'utilisation d'un point d'eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie au hameau de l'Etang Guillemet

Coût de l'installation 4 279.20 €

Participation SCI BTX 1 500.00 €

Participation SCI Guillemet 500.00 €

7. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

- ✓ Signature d'un contrat de location d'une machine à affranchir avec la société Doc'up pour un montant annuel de 290.00 €HT

8. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.

9. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

10. Questions diverses :

- ✓ Rappel à faire sur l'interdiction de puiser de l'eau à la mare de l'Epinaye
- ✓ Plusieurs rappels à faire dans la commune concernant l'obligation d'élaguer afin de ne pas empiéter sur le domaine public.

Fin de la séance à 20 h 10